



Genève, le 9 avril 2020

Communiqué de presse

L'Hospice général fait acte de solidarité envers ses locataires

Au vu des difficultés financières rencontrées par les locataires de locaux commerciaux obligés de cesser leurs activités ou de fermer à cause de la crise sanitaire du coronavirus, l'Hospice général prend une série de mesures concrètes de solidarité :

- L'Hospice général adhère pleinement au protocole d'accord tripartite locataires-bailleurs-Etat et accepte **l'exonération totale des loyers commerciaux du mois d'avril** selon les conditions qui y sont prévues.
- Il entrera en matière avec une bienveillante attention sur les demandes de réduction de loyer des commerces ayant fait l'objet d'une interdiction ou d'une fermeture selon les directives fédérales ou cantonales. Par l'intermédiaire de ses régies, l'institution répondra aux besoins spécifiques de chacun des locataires concernés.
- Conformément aux instructions du Conseil fédéral, l'Hospice général a prolongé **le délai de paiement de 30 à 90 jours des loyers** en retard en raison des mesures prises du fait de la crise sanitaire, pour la période comprise entre le 13 mars et le 31 mai.
- Enfin, pour l'ensemble de ses locataires, l'Hospice général reste ouvert au dialogue et examine toutes les situations particulières qui lui sont soumises pour trouver des arrangements individualisés.

L'Hospice général souhaite ainsi contribuer à l'effort général de solidarité et de soutien à l'emploi. Ce faisant, l'institution renonce à des revenus locatifs ordinairement affectés à la mission sociale de l'institution. Les loyers commerciaux représentent 1.126 millions de francs par mois.

En outre, l'institution a mis à disposition, gracieusement et pour toute la durée de la crise, une douzaine d'appartements pour le personnel des HUG ainsi qu'un bâtiment pour l'EMS Maison de Vessy dédié à une unité de soins covid-19.